L'arrondissement de Verdun ne semble pas faire les efforts nécessaires pour corriger ses bévues en matière de planification urbaine. Il est inconcevable que l'on est pas prévu un zonage conséquent au développement urbain intense de l'Ile des Sœurs qui a prévalu au cours des 20 dernières années. Les espaces verts ne peuvent être considérés de réserves foncières pour la construction d'immeubles, incluant des écoles, parce que l'arrondissement et le promoteur omniprésent l'île ont manqués àleur devoir.

La commission scolaire devrait également renoncéàla gratuite des terrains. Chacune des parties devront y mettre du sien afin que les enfants disposent d'écoles convenables pour les parents tout en protégeant les espaces verts déjàréduits en peau de chagrin.

La proposition de l'arrondissement est inconvenante (triangle près du carrefour giratoire). Outre le fait qu'elle aurait pour effet de morceler davantage les espaces verts environnant déjàlourdement équipés d'installations municipales, cette proposition comporte des désavantages au plan urbanistique. Le site propose se trouve àêtre place trop près d'un carrefour automobile très fréquentéet l'espace restreint constitue un frein au développement de l'école.

En contrepartie, la proposition initiale (parc de chiens) contribuerait également àminéraliser davantage le site et l'espace prévu semble également restreindre le développement de l'école.

D'autres avenues devraient être considérés, incluant la vente de terrains par le promoteur àun prix raisonnable. La ville dispose de pouvoirs réglementaires pour inciter le promoteur àfaire des compromis. Cette consultation devrait être l'occasion d'initier des négociation en vue de conclure des accords globaux pour un développement durable àlong terme des services éducatifs sur le territoire.

Christian Nadeau